

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-cinq mars s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER, Philippe BRIMALDI. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Hélène NEWMAN, Sylvie LAFAGE, Aurélie BOULANGER, Martine CHIVERCHE, Sophie SEIGUE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO, Violette BOUTY.

**Etait absent excusé** : M. Jean-François LAMOTHE a donné procuration à M. Jacques BREILLAT.

*Le scrutin a eu lieu, M. Jean-Pierre BECHADERGUE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015**

Monsieur Fernand Escalier félicite au nom de son groupe Jacques Breillat pour son élection au Conseil Départemental. Jacques Breillat salue le travail réalisé par Guy Marty et rappelle qu'il souhaite se mettre au service de tous.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **DELIBERATIONS**

---

#### **OBJET : N° L 15-01/17-01-FI VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle que les assemblées délibérantes ont été initialement créées pour voter les impositions.

Monsieur le Maire signale qu'il convient de mettre au vote les taux d'impositions de l'année 2015, suite à la notification des bases prévisionnelles adressées par les services fiscaux. Il propose les taux suivants, identiques aux taux de l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 15.15 %
- Foncier bâti : 23.13 %
- Foncier non bâti : 49.46 %

Il attire l'attention des élus sur deux points :

- Si les élus acceptent de ne pas toucher au niveau des taux ce soir, cela signifie que depuis 2006 il n'y aura pas eu de changement.
- Pour autant les bases évoluant, la commune touchera 4 952 euros de plus que ce qui a été voté au budget primitif 2015. L'application de ces taux d'imposition amenant un produit fiscal de 1.128.020€.

Mais il faut rester vigilant, car certaines dotations touchées par la commune sont calculées en fonction de l'effort fiscal réalisé. Si tel est le cas d'une façon toujours significative, il faudra peut-être se poser la question du niveau des taux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, les taux d'impositions ci-dessus exposés.**

**OBJET : N° L 15-03/18-02/FI ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de versement de subvention par Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale. Bien qu'ayant une existence à part, le CCAS peut avoir besoin d'une aide financière de la commune, cela dépendant des années.

En 2015, une subvention d'équilibre d'un montant de 10 000 euros est présentée au vote des élus. Il précise que les pièces transmises par Mme la Vice-Présidente font apparaître notamment les projets de dépenses suivantes :

- Organisation d'un voyage
- Organisation d'un repas
- Paiement du loyer du local
- Paiement des factures de fluides, de la location du photocopieur, des fournitures de bureau
- Paiement du salaire de l'agent administratif d'accueil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'attribution d'une subvention au CCAS.**

**OBJET : N° L 15-01/19-03/AG MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG**

Monsieur le Maire propose aux élus de voter la modification des statuts du Sdeeg. Monsieur le Maire ne voit rien à redire si un syndicat souhaite évoluer vers des compétences non communal. Même si aujourd'hui un nouveau projet de loi tendrait à vouloir faire disparaître les syndicats, à suivre...

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la modification des statuts du SDEEG évoquée ci-dessus.**

**OBJET : N° L 15-01/20-04/AG AVENANT POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver une délibération permettant aux agents du service administratifs de transmettre à la sous-préfecture par voie dématérialiser les documents budgétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention.**

**OBJET : N° L 15-01/21-05/AG ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES DE BTP POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE EN 2015 ET 2016 POUR LES COMMUNES DE LA CDC CASTILLON/PUJOLS**

L'article 8 du Code des Marchés Publics offre la possibilité à des collectivités locales de se regrouper pour satisfaire leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune : le groupement de commandes.

Monsieur le Maire indique que dans la mesure où la communauté de communes ne porte pas la compétence voirie, il a proposé à une dizaine de maires de se regrouper dans le cadre d'un groupement de commandes. La volonté étant toujours de travailler à trouver le meilleur prix, sachant que les économies annoncées tournent autour de 15 à 20%, ce qui ne serait pas négligeable et vaut le coup d'être essayé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes et le projet de convention.**

**OBJET : N° L 15-01/22-06/URB CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que ce dossier est toujours suivi par le service de la gendarmerie, même si c'est un long dossier. Le terrain a reçu l'agrément de la gendarmerie nationale. Si le dossier déposé en 2013 n'a pas été retenu, un nouveau dépôt à la demande de la gendarmerie va être fait par la mairie en 2015 auprès de la DDGN. Monsieur la Maire a pour cela besoin de cette délibération de principe. Il ne s'agit en aucun cas de s'engager sur une dépense dont on ne connaît pas aujourd'hui le montant.

Monsieur Fernand Escalier se félicite que ce projet qui date déjà de 2006 soit remis à l'ordre du jour. Il demande si la question du coût de la démolition de la piscine sera incluse dans le projet ? Il souhaite aussi savoir s'il est envisagé que les autres communes et notamment la communauté de communes de Saint Emilion participe au financement ?

Monsieur le Maire sait que beaucoup de communes ont signé une pétition de principe pour ce projet. Par contre aucun engagement financier n'a encore été pris. Il s'agit ici d'un dossier où on ne peut avancer que par méthode, avec comme préalable une discussion avec la DGGN. Ensuite quand le plan de financement sera connu, il faudra aller voir toutes les communes et communautés de communes concernées. On n'échappera pas à la négociation. Il y aura des simulations à faire en fonction des différents types de portages possibles. Sachant que la communauté de brigades ne suit pas les contours géographiques des EPCI. On peut aussi se demander pourquoi ce dossier dure depuis tant d'années ? La Gendarmerie a modifié son cahier des charges initial (portage par les communes) et les discussions entre les collectivités ne sont jamais simples.

Madame Chistine Jouanno demande si le choix du terrain est englobé dans un choix global d'aménagement de la commune, sachant que la commune ne possède pas beaucoup de foncier ?

Monsieur le Maire précise que cela s'inscrit dans une vision d'ensemble. Le 2 juin prochain va avoir lieu en mairie le premier comité de pilotage pour la mise en place d'un programme de revitalisation. Seront présents les services de l'Etat (Sous-préfecture, DDTM, ANAH) aux cotés des services de la Région, du conseil départemental et de la communauté de communes. L'idée étant de travailler sur un projet global d'aménagement de la commune. On commencera par travailler à la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel englobant tout à la fois la problématique du foncier urbain dégradé, les questions sur le développement économique, le plan de circulation, la politique touristique et les équipements publics. Il faut penser la ville en termes d'attractivité globale tout en se projetant sur les 10 à 15 à venir. Les élus, les habitants, les commerçants seront bien entendus associés à cette démarche et consultés. Il faudra certainement faire évoluer et réviser le PLU communal. Un tel projet a déjà débuté dans une commune comme la Réole.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais été question d'enlever « le poumon vert » du Champ de Foire et d'y faire de la construction. Cela devant rester un lieu d'agrément ouvert. Il faudra d'ailleurs réfléchir à la valorisation de cet espace vert.

Monsieur Fernand Escalier demande ce que vont devenir les anciens logements de la gendarmerie ? Monsieur le Maire indique que ces logements appartiennent à Gironde Habitat. Un travail d'anticipation sera à réaliser en concertation ce bailleur social.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité cette délibération de principe en sachant que le Champ de Foire ne sera pas modifié.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Monsieur le maire souhaite évoquer deux dossiers en cours :

### → UNIS-CITE

Une convention de partenariat a été signée avec Unis-Cité dans le cadre du pôle territorial du Conseil Départemental pour s'occuper de jeunes en difficultés. Deux équipes de jeunes s'installeront à Castillon et à Sainte Foy la Grande. Deux thématiques serviront de supports à la mise en place des projets :

- Le développement du lien intergénérationnel, avec un rapprochement entre la maison de retraite et le réseau de réussite scolaire. Un projet de jardin partagé va voir le jour.
- En lien avec la cdc un projet de nettoyage des bords de Dordogne va aussi se mettre en place.

Ces jeunes pourront aussi intervenir sur des projets communaux dans le cadre d'actions dites de « cohésion ». Sachant que la commune met à disposition de l'association l'ancien Dojo qu'ils se sont engagés à repeindre. Un local qui ensuite devrait devenir le futur point d'accueil jeunesse de la cdc.

### → CANOPE

Mercredi 15 avril 2015, à 18h00, les élus sont invités à venir en mairie pour la signature d'une convention entre la commune et le réseau CANOPE, chargé du développement de l'usage numérique en matière éducatif.

Monsieur le Maire explique que cela va permettre d'enrichir les TAP mis en place dans les écoles, avec un dispositif comme « les petits ateliers ». Les séquences sont téléchargeables sur ordinateur.

La mairie de Castillon-la-Bataille est la première commune de la Gironde à mettre en place ce partenariat.

Toujours concernant le développement de l'accès au numérique, un rendez-vous est prévu demain à la mairie avec le correspondant NTIC auprès de l'inspection académique de Libourne II et la directrice de l'école primaire. Il s'agira de définir les besoins en termes d'évolution du matériel informatique dans le cadre d'un programme pluriannuel, sans oublier d'y associer la question de la maintenance.

**La séance est levée à 20h22**